



Renier son père est ce possible?

Par **Katounette34**, le 13/11/2012 à 19:07

Bonjour,

je souhaiterais savoir si il est possible de renier son pere, il donnait une pension alimentaire à ma mère mais ne sait jamais occupé de nous (moi même et mon frere et ma soeur), il nous frappait, j'ai des lettres du médecin...

Je voudrais juste savoir si cela est possible ou si il y a une alternative car je ne voudrais pas payer sa maison de retraite ou frais d'hospitalisation.

Ainsi que la durée de la procédure et les couts.

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le 13/11/2012 à 19:39

Bonjour, il est impossible de renier votre pere. le jour ou votre pere n'aura plus les moyens financiers de régler sa maison de retraite (et qu'il lui en faudra une), le conseil général vous sollicitera pour payer le complément, vous pourrez alors refuser de payer (vous seul ou tous les enfants..) et le conseil général saisira le jaf pour prendre une décision sur la répartition des sommes que vus pouvez verser par rapport à vos revenus et vos charges. Les enfants d'une meme famille peuvent donc avoir des pensions alimentaires différentes à payer.

L'obligation alimentaire peut aussi etre demandée aux petits enfants. Il est extremement difficile de se désengager de cette obligation surtout du fait que votre pere payait pour vous une pension alimentaire , cordialement

Par **Katounette34**, le **13/11/2012** à **21:50**

Merci pour votre réponse.
Cordialement.